



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la création d'un WC pour personnes handicapées, la pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite, le remplacement des tables et un rafraîchissement partiel de la grande salle

No 172/2015

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant la création d'un WC pour personnes handicapées, la pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite, le remplacement des tables et un rafraîchissement partiel de la grande salle.

1. PREAMBULE

La grande salle de Froideville est un ancien bâtiment transformé en 1984. Son enveloppe extérieure a fait l'objet d'une réfection en 2011 puis, en 2012, une mise aux normes de prévention incendie a complété les aspects sécuritaires de cette salle polyvalente.

Depuis plus de 30 ans, elle accueille de nombreuses manifestations: spectacles, conférences ou encore bals et lotos. Lors d'événements recourant à l'utilisation de mobilier, plusieurs aménagements sont possibles.

Au vu de son importante fréquentation et afin de répondre non seulement au confort des utilisateurs mais également aux aspects normatifs sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la Municipalité a la volonté de combler certaines lacunes en la matière et d'appliquer dans tout projet, la Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand du 13 décembre 2002 (Etat le 13 juin 2006) ainsi que la Norme SIA 500/2009 Constructions sans obstacles (SN 521 500).

D'autre part, avec une moyenne de 60 manifestations d'importance par année, le mobilier est fortement sollicité. Il a cependant bien résisté, puisque sur les 30 ans de service, aucune table n'a été remplacée. Aujourd'hui, l'équipement total compte environ 240 chaises dont 80 à placet et dossier séparés, et 55 tables. Si l'état général des chaises peut être qualifié de satisfaisant, celui des tables devient de plus en plus problématique. En effet, ce mobilier est âgé et nécessite de régulières réparations. Des cas graves d'usure de pièces retenant les pieds ouverts sont apparus et ont fait prendre des risques aux utilisateurs. Heureusement sans dommage à ce jour.

En conséquence, et de manière à mettre tout en œuvre pour garantir la pérennité de ses biens mobiliers ou immobiliers, la Municipalité vous propose un préavis recouvrant d'une part les aspects d'accessibilité pour tous et d'autre part les aspects matériels liés à l'exploitation de notre grande salle.

2. DESCRIPTIF DES CINQ PROJETS

A) Création d'un WC pour personnes handicapées

L'accessibilité des toilettes publiques aux personnes handicapées s'inscrit dans la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Elle concerne toutes les nouvelles constructions et rénovation d'installations accessibles au public et prévoit qu'en présence d'une ou de plusieurs toilettes, au moins une soit toujours accessible aux personnes en fauteuil roulant.

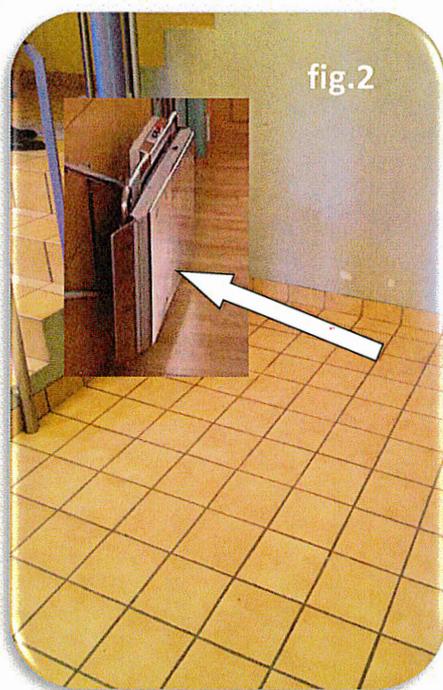
Dans le cas présent, après consultation avec les spécialistes de la construction et des associations faitières s'occupant des personnes à mobilité réduite, la construction du WC handicapé pourrait s'effectuer uniquement dans les WC femmes. L'avantage de cette variante est bien entendu le coût lié à des installations existantes en matière sanitaire (adduction d'eau, évacuation etc.) et répond également aux dimensions normatives. Le désavantage est la réduction de 3 WC dames à 2 WC; d'autre part le WC pour personnes handicapées devient, de fait, mixte; la mixité chez les WC messieurs n'est pas acceptable, compte tenu des urinoirs d'un côté et, de l'autre côté, du manque de place en ce qui concerne les locaux existants.



B) Pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite

Dans la continuité de l'accessibilité pour tous, il est proposé de compléter les structures intérieures par la pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite. Cet auxiliaire de transport permettra non seulement d'accéder depuis l'entrée principale à la grande salle mais également aux commodités du rez-de-chaussée. En outre cette plate-forme avec sa charge utile de 300 kg pourra permettre le transport de matériels, tels que chaises, tables, etc. selon la configuration de la salle désirée.

Dans l'installation projetée la barrière actuelle sera changée au profit de la barrière du lift (fig. 1), évitant une épaisseur complémentaire. La base de départ de la plate-forme sera sise dans l'angle de l'escalier. Relevée, la plate-forme occupera 15 cm d'épaisseur (fig. 2).



Résumé et quantification des offres

Toutes les installations proposées répondent aux normes de sécurité actuellement en vigueur. Elles sont agréées par l'inspection des installations à courant fort. Les autres conditions sont régies par la Société Suisse des Constructeurs de Machines.

MEDITECH SA (Bercher) modèle OMEGA	Entreprise A-Reha SA (Echallens) modèle OMEGA	Entreprise SODIMED/ HOGG (Romanel/Lne) modèle GTL 30
Installation: HT 21'838.-	Installation: HT 26'700.-	Installation: HT 26'482.-
Option*: HT 2'870.-	Option*: HT 2'150.-	Option**: HT 324.-
TVA 8 %: 1'977.-	TVA 8 %: 2'308.-	TVA 8 %: 2'144.-
Total TTC: 26'685.-	Total TTC: 31'158.-	Total TTC: 28'950.-
Garantie pièces et MO: 2ans	Garantie pièces et MO: 2ans	Garantie pièces et MO: 2ans
Strapontin et barrière automatique inclus	Strapontin et barrière automatique en option 1'200.-	Strapontin et barrière automatique inclus

* Habillage de barreaux le long de l'installation faisant office de barrière

** Plate forme pour charge à 300kg (prévu 250kg) habillage des barreaux compris

C) Remplacement des tables

Afin de répondre précisément aux besoins, l'approche s'est faite en deux étapes: dans un premier temps, la Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine; le cahier des charges comprenait les mesures maximales du futur matériel afin qu'il reste compatible avec les chariots et les espaces de rangement actuels; cette première étape a ainsi permis de sélectionner trois entreprises; dans un deuxième temps, la Municipalité a associé les employés communaux: forts de leur expérience acquise tout au long de ces années, notamment en matière d'équipement, d'organisation et de manutention, ils ont pu, par leur expertise, détecter forces et faiblesses du matériel proposé.

Entre autres critères analysés, trois d'entre eux ont été déterminants:

Poids

Le poids est un des critères principaux pour les utilisateurs. En effet, les tables actuelles pèsent environ 35 kg. Cela peut représenter une difficulté lors de la manutention: prise et remise sur les chariots, ainsi que pour l'ouverture/fermeture des pieds.

Plateau

La qualité et l'épaisseur du plateau ainsi que la hauteur de la ceinture ont également été jugées.

Fixation des pieds, système d'ouverture/fermeture

L'expérience montre que le système de fixation est une pièce importante pour la fiabilité statique des tables. En effet, ce système mécanique est fortement sollicité au cours des années. Deux aspects ont donc été cruciaux: le nombre de points d'accroche du système, ainsi que sa facilité d'utilisation. Plus le système est facile, moins il sera forcé et mal utilisé.

Résumé et quantification des offres

Le tableau ci-dessous résume les différents critères avec la note obtenue par modèle de table ainsi que la pondération pour chacune d'entre elles. Une entreprise a proposé deux modèles.

Critères	Gaille SA		Manutan		Embru 1611		Embru Delgado	
	note	pond.	note	pond.	note	pond.	note	pond.
Prix unitaire	428.-(HT) 24 kg		553.-(HT) 33 kg		554.-(HT) 33 kg		642.-(HT) 38 kg	
Poids (20%)	6	1.2	4	0.8	4	0.8	3	0.6
Plateau (20%)	3	0.6	3	0.6	6	1.2	5	1
Pieds (10%)	4	0.4	4	0.4	5	0.5	5	0.5
Fixation (20%)	4	0.8	4	0.8	6	1.2	5	1
Prix (30%)	5	1.5	4	1.2	4	1.2	3	0.9
Appréciation finale	22	4.5	19	3.8	25	4.9	21	4.0

Après discussion, il ressort des séances de présentation du matériel que le modèle de table «1611» de l'entreprise EMBRU correspondait le mieux aux besoins et aux critères de qualité demandés pour une utilisation intensive, avec un poids légèrement inférieur (33 kg) aux tables actuelles (35 kg).

D) et E) Rafraîchissement partiel

Il s'agit de la peinture du hall, du vestiaire et de la cage d'escalier après les travaux prévus, ainsi que de la réfection du parquet du 1^{er} étage qui montre quelques signes importants d'usure.

3. ASPECTS FINANCIERS

A) Création d'un WC pour personnes handicapées

Maçonnerie

Dépose des 2 cellules WC existantes, évacuation, fourniture et pose d'un mur Alba, rhabillages, etc. 2'550.00

Sanitaire

Dépose de 2 WC, un lavabo, bouchonnage, adaptation des conduites, fourniture et pose d'un WC handicapé, barres d'appui etc. 5'300.00

Carrelage

Protection sol et pose de carreaux, réfection après travaux 3'150.00

Menuiserie

Fourniture et pose d'une porte avec cadre embrasure 1'200.00

Divers et imprévus 1'000.00

Montant total net, hors TVA 13'200.00

TVA 8% 1'060.00

Montant total net, TVA incluse 14'260.00

B) Pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite

Installation lift OMEGA MEDITECH 23'585.00

Option 3'100.00

Installation électrique (raccordement par concessionnaire) 2'000.00

Montant total net, TVA incluse 28'685.00

C) Remplacement des tables

1 55 tables Embru 1611 à 554.00 pièce 30'470.00

5 % de rabais - 1'523.50

10 % de rabais complémentaire - 2'894.65

2 % d'escompte - 521.05

Montant total net, hors TVA 25'530.80

TVA 8% 2'044.20

Montant total net, TVA incluse 27'575.00

Livraison franco domicile

D) Rafraîchissement peinture du hall, vestiaire et de la cage d'escalier après travaux

Travaux de protection	750.00
- Sols, marches d'escalier, fenêtres, etc.	
Crépi plafond, murs et mur pignon	3'330.00
Boiseries, radiateurs, tuyaux	1'520.00
5% de rabais	- 280.00
Divers et imprévus	699.00
Montant total net, hors TVA	6'019.00
TVA 8%	<u>481.00</u>
Montant total net, TVA incluse	<u>6'500.00</u>

E) Réfection du parquet du 1^{er} étage

Réparations partielles parquet chêne	550.00
- Brûlures, griffures, décollements	
Ponçage parquet, y compris	
imprégnation 2 couches 169 m2 à 47.00/m2	7'943.00
Scène: dépolissage, 2 couches d'huile noire et lustrage	640.00
Escaliers: ponçage, imprégnation 2 couches	340.00
Divers et imprévus	694.00
Montant total net, sans TVA	10'167.00
TVA 8%	<u>813.00</u>
Montant total net, TVA incluse	<u>10'980.00</u>

Récapitulatif financier

A) Création d'un WC pour personnes handicapées	14'260.00
B) Pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite	28'685.00
C) Remplacement des tables	27'575.00
D) Rafraîchissement peinture du hall et de la cage d'escalier	6'500.00
E) Réfection du parquet du 1^{er} étage	<u>10'980.00</u>
Montant total net, TVA incluse	<u>88'000.00</u>

4. INCIDENCES FINANCIERES

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 %, les incidences financières sur les futurs budgets seront de Fr. 2'640.00 la première année pour diminuer régulièrement et se situer à Fr. 175.85 la 15^{ème} et dernière année.

Il faut également tenir compte d'un amortissement fixe de Fr. 5'867.00 les 14 premières années et de Fr. 5'862.00 la 15^{ème} et dernière année.

Les budgets futurs présenteront donc une charge totale de Fr. 8'507.00 la 1^{ère} année pour diminuer jusqu'à Fr. 6'037.85 la 15^{ème} et dernière année.

5. REMARQUES FINALES

Ce préavis s'inscrit, dans la suite logique des travaux d'entretien de notre patrimoine mobilier et immobilier communal. Sans proposer du luxe, il permettra de mettre à disposition des utilisateurs un équipement renouvelé, sécurisé et adapté aux normes en vigueur. A l'instar de nos autres bâtiments communaux, la Municipalité tient à mettre tout en œuvre afin de garantir une exploitation de notre grande salle au profit de nos concitoyens et autres associations désireuses de trouver un lieu d'échange pour organiser des manifestations privées, publiques, séances et autres réunions.

6. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis No 172/2015 du 22 juillet 2015
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance du préavis de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de **Fr. 88'000.00** concernant la création d'un WC pour personnes handicapées, la pose d'un lift pour personnes à mobilité réduite, le remplacement des tables et un rafraîchissement partiel de la grande salle.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'amortir ces travaux sur une période de 15 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Michel PITTET



La Secrétaire:

Alice HENRY

Froideville, le 22 juillet 2015/MG/ah

Direction responsable: Service des bâtiments

M. Michel GIROD, Municipal